

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

**Présents ou représentés** : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

**Excusé** : M. Didier CODORNIU.

N°114

**OBJET** : SEML SENA SUD – GARANTIE D'EMPRUNT DE 317.500 € POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE SUNCLEAR

Madame le Rapporteur expose :

La SEML SENA SUD a vocation à soutenir le développement économique local.

Elle a décidé de construire, pour le compte de la société SUNCLEAR, un bâtiment industriel d'environ 1325 m2 sur le Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne.

Cette réalisation, qui entre dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises locales, permettra à cette société d'obtenir de nouveaux marchés et donc de créer de nouveaux emplois.

Afin de procéder à la réalisation de cette opération d'un montant de 635 000 € financée entièrement par emprunt, la SEML SENA SUD nous a fait parvenir une demande tendant à obtenir la garantie de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (C.A.N.) pour 50% de cet emprunt.

**Aussi, je vous propose :**

- d'approuver le principe de l'octroi de la garantie de la C.A.N. à concurrence de 50% de l'emprunt de 635 000 €, soit 317 500 €, que doit contacter SENA SUD auprès de la Caisse d'Epargne à taux révisable sur index EURIBOR à 3 mois majoré de 0,20 point, amortissable sur une durée de 15 ans par échéances trimestrielles,

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et la SEML SENA SUD

**Le Bureau adopte à l'unanimité.**

Le Président,

Michel MOYNIER.